

Date de convocation :
16-03-2023
Date d'affichage :
16-03-2023

Nbre conseillers :
En exercice : 19
Présents : 13
Absents : 6
Procuration : 2
Votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

L'an deux mil-vingt-trois, **le jeudi vingt-trois mars**, à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : Michel BRIFFAULT, Christelle MIDELET, Philippe LECRECQ, David COTTEREAU, Vincent BROCHARD, Francis HONORÉ, Jean-Claude MERIENNE, CHOPLIN Ludovic, Aurore GASNIER, PICAULT Isabelle, BAREAU Christiane, Céline MAILLET, Thérèse RIPAULT.

Absents excusés : Emmanuel de BEAUCOURT, Sophie LAMBERT, Anne CHEVILLOT, Olivier COMPAIN, Christelle DEMBREVILLE (pouvoir à Francis HONORE), Alice BLOT (pouvoir à David COTTEREAU)

Absents : /

Formant la majorité des membres en exercice.





















Vincent BROCHARD a été élu secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du CGCT

M. Le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal ont bien pu prendre connaissance du procès-verbal transcrit lors de l'assemblée délibérante du 2 février dernier et qu'il n'y a pas d'observations. Tous les membres présents le signent.

Une minute de silence est observée à la demande de M. Le Maire en hommage à Mme Nelly FERRON.

CR du dernier Conseil Communautaire

ORDRE DU JOUR

-  Approbation du compte de gestion et compte administratif assainissement
-  Affectation des résultats assainissement
-  Approbation du tableau des immobilisations (assainissement)
-  Vote du budget 2023 (assainissement)
-  Approbation du compte de gestion et compte administratif commune
-  Affectation des résultats commune
-  Approbation du tableau des immobilisations (commune)
-  Reprises sur provisions pour risques et charges semi budgétaires
-  Subvention au CCAS
-  Vote des taux d'imposition 2023
-  Vote du budget 2023 (commune)
-  Arrêt d'une délégation
-  Acquisition d'un téléphone portable pour les astreintes, un écran informatique
-  Renouvellement adhésion maisons fissurées
-  Droit de préemption urbain AB116 – AA45 et AA220
-  LBN Commission locale d'évaluation des charges transférées : désignation 1 titulaire et 1 suppléant
-  Assainissement : contrat d'exploitation – avenant formule de révision
-  Fonds vert – demande de subvention chaufferie communale
-  Fonds vert : demande de subvention éclairage promenade ancienne gare
-  Salle de La Gare : Salon du Bien-être 10-06-2023

- **Divers :**

- Acquisition terrain attenant à la Longère
- Acquisition d'un sonomètre – Maison des associations

7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires

2023.03.01 - APPROBATION COMPTE GESTION 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires

2023.03.02 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le débat portant sur l'approbation du compte administratif, M. Le Maire quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHOPLIN Ludovic, conseiller municipal délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. BRIFFAULT Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés	-	26 306,65	-	103 221,77	-	129 528,42
Opérations l'exercice	77 924,35	52 882,13	34 048,99	38 575,00	116 499.35	91457,13
TOTAUX	77 924,35	52 882,13	34 048,99	38 575,00	116 499.35	86 931,12
Résultats de clôture	-	25 042,22	-	4 526,01	-	29568,23
Restes à réaliser	-	-
TOTAUX CUMULÉS	-	51 348,87	-	107 747,78	-	159 096,65
Résultats définitifs	-	51 348,87	-	107 747,78	-	159 096,65

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête, à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires

2023.03.03 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de 25042,22 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs : + 26 306,65 €
b) au titre de l'exercice arrêté : + 25 042,22 €
c) soit un résultat à affecter : + 51 348,87 €

II - Considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement est le suivant :

a) solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser du compte administratif..... : + 107 747,78 €
b) solde des restes à réaliser en Investissement... : - 28 500,00 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2022 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068)..... : 0 €
b) Report d'excédent de fonctionnement (002) : + 51 348,87 €
c) Report d'excédent d'Investissement (001) : + 107 747,78 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats ci-dessus.

7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires

2022.03.04 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de la durée d'amortissement, pour les immobilisations suivantes, à dater du 1^{er} janvier 2023 et autorise M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) FINALE
10	BRANCHEMENT EAUX USEES	10 an(s)	6 290,22	28156	529,16	5 761,06
11	TRAVAUX RUE DU GD CLOS	50 an(s)	49 450,00	28156	989,00	48 461,00
1/1995	RESEAU ASSAINISSEMENT	50 an(s)	134 457,75	28156	2 689,00	131 768,75
1/2003	EQUIPEMENT AUTO SURV STATION	30 an(s)	7 532,14	28156	251,00	7 281,14
2/1999	RESEAU ASSAINISSEMENT BELLEVUE	50 an(s)	21 033,43	28156	420,00	20 613,43
2/2006	STATION EPURATION	30 an(s)	957 290,16	28156	31 909,00	925 381,16
3/2002	RESEAU ASSAINISSEMENT DEVESIER	50 an(s)	12 957,70	28156	259,00	12 698,70
3/2006	RESEAU AUTISTES	50 an(s)	42 423,70	28156	848,00	41 575,70
4/2008	EXTENSION RESEAU LOTIS BELVEDE	50 an(s)	2 322,04	28156	46,00	2 276,04
5/2008	CHEMIN LES RUES TVX ASST	50 an(s)	7 474,00	28156	149,00	7 325,00
6/2009	ASST CHEMIN RURAL LA VIEILLE ROUTE AU CIMETIERE	50 an(s)	8 480,40	28156	169,00	8 311,40
7/2010	EU BRANCHEMENT ASS	50 an(s)	1 238,00	28156	24,00	1 214,00
				28156 Somme	38 282,16	
				Grand Somme	38 282,16	

7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires

2022.03.05 - vote du budget primitif 2023 – budget assainissement

A l'unanimité/ avec xxx voix pour, xxx voix contre, xxxx abstentions membres votants, les membres du Conseil Municipal votent le Budget Primitif Assainissement 2023, à savoir :

Section de Fonctionnement : 116 028,87 €
Section d'Investissement : 146 030,78 €

2023.03.06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'**unanimité des membres votants** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023.03.07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022- COMMUNE

Le débat portant sur l'approbation du compte administratif, M. Le Maire quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHOPLIN Ludovic, Conseiller délégué en charge des Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. BRIFFAULT Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés			1 142 327.30	311 057.77		311 057.77	1 142 327.30
Opérations l'exercice	948 990.95		1 332 485.30	623 597.70	509 710.90	1 572 588.65	1 842 196.20
TOTAUX	948 990.95		2 474 812.6	934 655.47	509 710.90	1 883 646.42	2 984 523.50
Résultats de clôture			1 525 821.65	424 944.57		424 944.57	1 525 821.65
Restes à réaliser	0.00		0.00	1 740 072.00	703 050.00	1 740 072.00	703 050.00
TOTAUX CUMULÉS			1 525 821.65	2 165 016.57	703 050.00	2 165 016.57	2 228 871.65
Résultats définitifs			1 525 821.65	1 461 966.57		63 855.08	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête à l'unanimité des membres présents les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. BRIFFAULT réintègre la salle et reprend la présidence.

7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires

2023.03.08 AFFECTATION DES RESULTATS 2023-COMMUNE

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de + 63 855.08 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs :	+	1 142 327.30 €
b) au titre de l'exercice arrêté :	+	383 494.35 €
c) soit un résultat à affecter :	+	1 525 821.65 €

II - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution d'investissement (déficit) de – 424 944.57 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs :	-	311 057.77 €
b) au titre de l'exercice arrêté :	-	113 886.80 €
c) soit un résultat à affecter :	-	424 944.57 €

Montant des restes à réaliser :

Dépenses	1 740 072.00 €
Recettes	703 050.00 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2022 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068)	:	1 461 966.57 €
b) Report d'excédent de fonctionnement (002) :	:	63 588.08 €
c) Report de déficit d'Investissement (001) :	:	424 944.57 €

Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité des membres votants**, l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

7.10 - Divers

2022.03.09 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 2023
Budget commune

M. Le Maire donne lecture du tableau détaillé des immobilisations avec leur durée d'amortissement

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) FINALE
195	REVISION PLU	10 an(s)	85 318,19	2802	8 531,00	25 598,73
195 2017	REPRODUCTION DOSSIER ARRET PLU	10 an(s)	7 874,14	2802	787,00	3 151,32
195 2018	REVISION PLU	10 an(s)	7 268,89	2802	726,00	3 638,00
195 2019	REVISION PLU HONORAIRE COMMISSAIRE ENQUETEUR CHART	10 an(s)	4 119,98	2802	411,00	2 475,98
195 2020	HONORAIRES COMMISSAIRE ENQUETEUR MODIF PLU BROUARD REGINE	10 an(s)	2 273,91	2802	227,00	1 592,91
299 2016	REVISION GENERAL PLU	10 an(s)	3 940,00	2802	384,00	1 920,00
				2802 Somme	11 056,00	
224	ETUDE PROJET TERRAIN DE FFOT	5 an(s)	15 712,48	28031	375,02	0,00
				28031 Somme	375,02	
262	F2132210000061 ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONIQUE BELLEVUE	15 an(s)	76 292,16	2804131	5 086,00	30 517,74
316 2017	ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE	15 an(s)	37 886,00	2804131	2 525,00	22 734,54
79	ENFOUISSEMENT RESEAU EDF ET	15 an(s)	171 704,76	2804131	11 446,00	952,69
				2804131 Somme	19 057,00	
1	CCPL CONVENTION ABORDS SALLE	20 an(s)	43 805,31	28041512	2 190,00	3 662,91
				28041512 Somme	2 190,00	
319	ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONIQUE GD CLOS	15 an(s)	9 413,93	280422	627,00	5 660,73
387	SUBVENTION PAYS DE LA LOIRE COMMERCE ARTISANAT	15 an(s)	327,00	280422	21,00	285,00
				280422 Somme	648,00	
				Grand Somme	33 336,02	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité des membres votants**, de la durée d'amortissement, pour les immobilisations suivantes, à dater du 1er janvier 2023 et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

7.10 Divers

**2023.03.10 REPRISE SUR PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES
budget commune**

M. Le Maire rappelle la délibération 2022.03. 10, portant sur les provisions pour créances douteuses. Au vu du montant des créances à recouvrir de + 2 ans, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité des membres votants**, d'effectuer la reprise de cette provision et d'inscrire 20.01 euros en 7817.

7.5 - Subventions

2023.03.11 SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité des membres votants** :

- De verser une subvention de 10 000 € au budget du CCAS pour permettre l'équilibre.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

7.2.1 - vote des taux de fiscalité locale

2023.03.012 VOTE DES TAUX D IMPOSITION 2023

Avec 14 voix pour et 1 abstention,

les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter de 2% les taux des 3 taxes locales pour l'année 2023, à savoir

- Taxe Foncière Bâti	: 32.17 %
- Taxe Foncière Non Bâti	: 29.12 %
- Taxe d'Habitation	: 18.09 %

7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires

2023.03.13 VOTE DU BUDGET 2023 – COMMUNE

A l'unanimité des membres votants,

les membres du Conseil Municipal votent le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :	1 416 164.08 €
Section d'Investissement :	3 875 242,02 €

Et autorisent M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

5.4 Délégation de fonctions permanente

2023.03.14 ARRÊT D'UNE DELEGATION

M. Le Maire fait à l'assemblée délibérante du souhait de M. COMPAIN de démissionner de son poste de Conseiller Délégué à la Voirie, notamment par un manque de temps ne lui permettant pas de mener à bien sa délégation comme il le souhaiterait. Cela ne remet nullement en cause sa fonction de Conseiller Municipal.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 mai 2020, référencée 2020.05.05 indiquant le nombre de Conseiller Délégué.

Il souhaite connaître l'orientation quant au devenir de la Délégation Voirie et s'il y a maintien du nombre de Conseiller Délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide

- De maintenir à quatre le nombre de Conseiller Délégué.
- La répartition des charges liées à la commission « Voirie » sera répartie selon les termes abordés au sein du Bureau Maire Adjoint.
- -De laisser le poste de conseiller délégué vacant.

2023.03.15 ACQUISITION D'UN TELEPHONE PORTABLE POUR LES ASTREINTES DU WEEK-END

M. le Maire indique que le téléphone mis à la disposition des élus assurant les astreintes du week-end n'est plus fonctionnel. Vétuste, il n'assure plus la charge.

Il est donc nécessaire de changer cet appareil suranné.

De surcroît, il indique qu'avec l'achat d'un ordinateur portable au secrétariat, il était prévu l'acquisition d'un écran.

M. Lecrecq fait part à l'assemblée des devis établis.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants, il est décidé

- D'acquérir un écran portable
- D'acheter un téléphone d'astreinte
- D'allouer une enveloppe maximale de 400 euros pour ces achats (opération Mairie 91 2017)

2023.03.16 RENOUELEMENT ADHESION MAISONS FISSUREES

Le maire rappelle la délibération municipale n°2021.11.22, par laquelle que la commune avait adhéré à l'association des Communes Sarthoises Maisons Fissurées pour l'année 2022. Il informe avoir reçu une proposition de renouvellement de l'adhésion de cette association, dont le montant annuel est fixé pour les communes dont la population s'établit de 1501 à 2500 habitant à 190 €.

Vu la situation actuelle des sols et au dépôt de plusieurs déclarations de maisons fissurées en mairie pour reconnaissance en catastrophe naturel retrait/gonflement des argiles auprès de la préfecture,

le conseil municipal décide à **l'unanimité** des membres votants,

- d'adhérer à l'Association des Communes Sarthoises Victimes des Retraits Gonflements des Argiles, pour l'année 2023. Cette adhésion incombe des obligations aux membres, notamment celles relatives à la participation aux différentes réunions et/ou rencontres avec les administrés sinistrés.
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

2023.03.17 DROIT DE PREMPTION URBAIN AB 116

M. Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle AB 116 d'une contenance de 2a 52 ca

A l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide

- d'user de son droit de préemption et d'acquérir la parcelle AB 116 pour un montant de 3 000 E, avec en sus les frais d'acte notarié
- de charger l'ATESART de la rédaction de l'acte et des formalités administratives s'y rapportant,
- et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif s'y rapportant.

2023.03.18 DROIT DE PREMPTION URBAIN AA 45 ET AA220

M. Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles AA45 et AA 220 d'une contenance respective de 4a82ca et 23ca.

A l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide

- de ne pas user de son droit de préemption.

2023.03.19 LBN Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) : Désignation des membres

M. Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de LBN COMMUNAUTE stipulant qu'il est nécessaire de désigner des membres (un titulaire et un suppléant) et ce, en vertu de l'article L.2121-33 du CGCT.

M. Le Maire précise que le mode de désignation doit s'effectuer dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 CGCT qui impose le scrutin secret sauf décision unanime de voter au scrutin public.

M. Le Maire rappelle brièvement le rôle de cette commission : *La CLECT est chargée d'une seule mission : procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPC, du fait des compétences transférées par les communes membres.*

Pour ce faire, elle devra apprécier préalablement l'étendue des compétences transférées et analyser ensuite, pour chaque commune, l'ensemble des dépenses et des recettes y afférentes, selon une méthodologie fixée par la loi. Cette étude doit lui permettre au final d'établir un « coût net des charges transférées ».

L'évaluation des charges est une phase indispensable pour assurer la neutralité financière de ces transferts aussi bien pour le budget communal que pour le budget communautaire. Elle sert de base à la détermination du « volet charges » de l'attribution de compensation (AC) qui sera ensuite ajusté à chaque nouveau transfert de compétence.

Modalité du vote :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret

Membre titulaire

Candidat (s) : Michel BRIFFAULT

Résultat du vote : 15 voix pour

Membre suppléant

Candidat (s) : Christelle MIDELET

Résultat du vote : 15 voix pour

M. Michel BRIFFAULT est désigné, à l'unanimité, comme membre titulaire de la CLECT et Mme Christelle MIDELET, comme membre suppléant.

2023.03. 20 CONTRAT D'EXPLOITATION SERVICE ASSAINISSEMENT : AVENANT SUR LA FORMULE D'APPLICATION DE REVISION DES TARIFS

M. Le Maire rappelle la délibération de la réunion du 2 février dernier portant sur l'application de la formule proposée par STGS pour réviser les prix. Il présente le tableau transmis par la société permettant d'évaluer l'impact financier répercuté à l'utilisateur

A l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal

- décide d'accepter l'application de la formule proposée sur l'avenant n°01 à l'article 1 pour réviser les prix. Le présent avenant prendra effet pour le calcul des nouveaux tarifs 2023.
- autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

2023.03.21 FONDS VERT DEMANDE DE SUBVENTION : CHAUFFERIE COMMUNALE FILIERE BOIS

VU l'exposé de Monsieur le Maire et de M. HONORE, Adjoint, en charge du Bâtiment et du Patrimoine;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre du « fonds vert » auprès de l'Etat pour la réalisation d'une chaufferie communale selon une filière bois

Article 2 : D'établir le plan de financement comme suit

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention
Financement de l'Etat (DETR, DSIL)				
Financement de l'Etat (Fonds vert)	428 700	60	714 500	
Conseil Régional				
Conseil départemental				
Autre collectivité (à préciser)				
Autre financeur public ADEME	142 900	29.1	491 000	
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	142 900	20.00		
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	714 500	100	100	

- Article 3 : Les sommes inscrites au budget 2023 en section d'investissement
- Article 4 : D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2023.03.22 FONDS VERT DEMANDE DE SUBVENTION : ECLAIRAGE SOLAIRE

VU l'exposé de Monsieur le Maire et de M. COTTEREAU, Conseiller Délégué en charge de la commission Cadre de Vie, environnement et chemins pédestres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre du « fonds vert » auprès de l'Etat pour la mise en place d'un éclairage public solaire

Article 2 : D'établir le plan de financement comme suit

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention
Financement de l'Etat (DETR, DSIL)				
Financement de l'Etat (Fonds vert)	9 480	80	9 480	
Conseil Régional				
Conseil départemental				
Autre collectivité (à préciser)				
Autre financeur public				
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	2 370	20	2 370	
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	11 850	100	11 850	

- Article 3 : Les sommes inscrites au budget 2023 en section d'investissement
- Article 4 : D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2023.03.23 SALON DU BIEN ETRE : DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE

Mme Christelle MIDELET, intéressée, ne souhaite participer ni au débat ni et au vote et quitte la salle.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'un salon du bien-être à la salle de la Gare/Association le 10 juin prochain. S'agissant d'une présentation pour promouvoir leurs prestations, sans droit d'entrée, ni vente, les professionnels souhaitent une gratuité de la salle.

A l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide

- D'accéder favorablement à la demande
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

DIVERS

ACQUISITION D'UN TERRAIN ATTENANT A LA LONGERE

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la proposition établie par le Conseil Municipal sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire

ACQUISITION D'UN SONOMETRE

Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal avait souhaité des informations juridiques complémentaires concernant les droits et obligations, notamment en matière de sécurité incendie. Il est fait retour qu'il n'y a pas de compléments à apporter pour cette réunion.

DECISIONS DU MAIRE :

M. le Maire donne lecture des différentes décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal depuis la dernière séance

Date de décision	Numérotation décision	Objet de la décision	Délibération donnant délégation
02/02/2023	2023_02_02	Révision loyer au 01.01.2023 Logt 2 Rue de la Mairie - Mme BOURGAULT nouveau tarif = 480,86 €	04.04.2021
15/03/2023	2013_03_15	Révision loyer au 01.03.2023 - Cabinet sage-femme - Mme VIAUD nouveau tarif = 352,63 €	04.04.2021

M. Le Maire déclare l'ordre du jour épuisé et clôt la séance à 23h30
La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 4 mai 2023

Le Maire
M BRIFFAULT

Le secrétaire de séance
Vincent BROCHARD

Suivent les signatures

Nom	Prénom	Signatures
BAREAU	Christiane	
BLOT	Alice	Pouvoir à David COTTEREAU
BROCHARD	Vincent	
CHEVILLOT	Anne	Abs
CHOPLIN	Ludovic	
COMPAIN	Olivier	Abs
COTTEREAU	David	
DE BEAUCOURT	Emmanuel	Abs
DEMBREVILLE	Christelle	Pouvoir à Francis HONORE
GASNIER	Aurore	
HONORÉ	Francis	
LAMBERT	Sophie	Abs
LECRECQ	Philippe	
MAILLET	Céline	
MERIENNE	Jean-Claude	
MIDELET	Christelle	
PICAULT	Isabelle	
RIPAULT	Thérèse	

Fin du PV du 23-03-2023